

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 3 novembre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-1606

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DES 20 ET 27 OCTOBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau des 20 et 27 octobre 2004 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2004-1607

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 40 - 113 544,91 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - 439 794,88 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 6 685,17 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 36 - 298 764,49 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 40, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 36 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	113 544,91 \$	18 au 22 octobre 2004
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	439 794,88 \$	18 au 22 octobre 2004
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	6 685,17 \$	18 au 22 octobre 2004
Liste des embauches numéro 36	Embauches de personnel temporaire	298 764,49 \$	11 au 15 octobre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1608

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-41 - 251 215,01 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 OCTOBRE 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-41 d'un montant total de 251 215,01 \$ pour la période du 14 au 20 octobre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1609

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 PTE-GATINEAU - IMPACT BUDGÉTAIRE 2003 : 30 105 \$ ET 2004 : 31 997 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Chevaliers de Colomb, conseil 5228 Pte-Gatineau » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 635, boulevard de la Gappe;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la <u>Loi sur la fiscalité municipale</u>, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Chevaliers de Colomb, conseil 5228 Pte -Gatineau » pour l'immeuble situé au 635, boulevard de la Gappe.

Adoptée

CE-2004-1610*

ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES À LA PROMENADE DU ROI 2004-2006

CONSIDÉRANT QUE depuis 1999, il y a une entente de services entre la Ville de Gatineau et le Casino du Lac Leamy pour les expositions présentées à la Promenade du roi;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, le Casino du Lac Leamy verse une contribution à la Ville de 2 200 \$ pour chaque exposition présentée à la Promenade du roi et que cette somme est utilisée pour la galerie Montcalm pour payer les frais relatifs à l'organisation des expositions du Casino du Lac Leamy :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente entre la Société des casinos du Québec inc. et la Ville de Gatineau pour la tenue d'événements artistiques à la Promenade du roi 2004-2006.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à virer au budget de la galerie Montcalm les revenus provenant du contrat de services pour les expositions à la Promenade du roi versés par le Casino du Lac Leamy.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente entre la Société des casinos du Québec inc. et la Ville de Gatineau se terminant le 31 mars 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1611

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE JEAN-ALIE POUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 8 NOVEMBRE 2004 - L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU DON DE SANG - 150 \$

CONSIDÉRANT QUE l'Association des bénévoles du don du sang tient son assemblée générale à la salle Jean-Alie le 8 novembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a demandé une exemption du coût de location applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location de la salle Jean-Alie à l'Association des bénévoles du don du sang pour la tenue de leur assemblée générale le 8 novembre 2004.

Cette exemption représente un montant de 150 \$.

Adoptée

CE-2004-1612

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'UN MONTANT DE 41 063,50 \$ AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR INC. POUR LES TRAVAUX RELATIFS AUX "TRAVAUX D'ÉGOUT COMBINÉ DU BOULEVARD MONTCLAIR" - CONTRAT 01-43 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande le paiement d'un ajustement de 41 063,50 \$ incluant les taxes, représentant les coûts d'honoraires supplémentaires pour préparer les plans, cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux relatifs à la réhabilitation de la conduite d'égout combiné du boulevard Montclair :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 41 063,50 \$ au Groupe-conseil GENIVAR inc. pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout combiné du boulevard Montclair.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40017-001-47368	38 564,53 \$	Honoraires professionnels travaux d'ingénierie honoraires professionnels - égout
04-13493	2 498,97 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1613

AJUSTEMENT DES COÛTS ET PAIEMENT FINAL - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT COMBINÉ DU BOULEVARD MONTCLAIR - CONTRAT 01-43 - 177 666,43 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-950 adoptée le 6 août 2002, a retenu les services de Constructions CJRB inc., au coût de 1 125 090,13 \$, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout combiné du boulevard Montclair;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie appuie la recommandation de paiement soumis par le Groupe-conseil GENIVAR inc. au montant de 177 666,43 \$ représentant les coûts supplémentaires engendrés pour la réalisation des susdits travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 36321 autorisant un montant net de 95 150 \$, soit 101 315,70 \$ incluant les taxes et autorise l'ajustement du coût des travaux d'un montant additionnel de 76 350,73 \$ incluant les taxes pour un montant total de 177 666,43 \$ incluant les taxes à être versé à Constructions CJRB inc. pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la conduite d'égout combiné du boulevard Montclair.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-002-47370	71 704,30 \$	Bassin rétention Leamy - égout combiné
06-20037-002-46556	95 150,00 \$	Montclair etc égout combiné Montclair Bassin rétention Leamy - égout combiné
04-13493	10 812,13 \$	Montclair etc égout combiné Montclair TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-006	71 704,30 \$		Bassin rétention Leamy - égout combiné Montclair etc // contingences
06-20037-002		71 704,30 \$	Bassin rétention Leamy - égout combiné Montclair etc // égout combiné Montclair

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1614*

AUTORISER LE TRÉSORIER À AUGMENTER LE BUDGET - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 45 540 \$ DE L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'AYLMER - AMÉNAGEMENT DE LA MAISON FARLEY - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée envers l'Association du Patrimoine d'Aylmer à réaliser divers travaux d'aménagement à la Maison Farley;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Patrimoine d'Aylmer s'est engagée à remettre à la Ville le montant de la subvention reçue de Patrimoine Canada pour la réalisation de travaux d'aménagement à la Maison Farley et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 45 540 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget de contribution financière de l'Association du Patrimoine d'Aylmer de 45 540 \$ pour l'aménagement de la Maison Farley et autorise le Service de la gestion des édifices et de l'électricité à compléter les travaux et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82172 03-10110	45 540 \$	45 540 \$	Activités culturelles // contingences Dépense immobilisable financée par activité fin. // contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1615

SOUMISSION 2004 SI 228 - TRANSCONTINENTAL IMPRESSION - IMPRESSION DU CALENDRIER MUNICIPAL - SERVICE DES COMMUNICATIONS - 37 893,84 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Transcontinental Impression, 1485, rue de Coulomb, Boucherville, Québec, J4B 7L8, pour l'impression de 101 000 calendriers français et 15 000 calendriers anglais incluant la livraison pour la somme de 37 893,84 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 19 octobre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62330-344-47371	35 587,76 \$	Identification visuelle (image corporative) impression/diffusion
04-13493	2 306,08 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
62330-694	7 500 \$		Identification visuelle (image corporative) // articles promotionnels
62330-649	14 480 \$		Identification visuelle (image corporative) // autres pièces
62330-344		21 980 \$	Identification visuelle (image corporative) // impression/diffusion

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1616*

<u>LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 549 406 - RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER</u>

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser l'accès à la baie McLaren :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de louer une partie du lot numéro 1 549 406 et d'autoriser le Service d'évaluation et de la division des transactions immobilières à obtenir des offres de location.

Ce projet de location est conforme à la politique d'aliénation des biens immobiliers de la Ville de Gatineau et plus spécifiquement, selon l'article 7.1.1 sur les aliénations des immeubles à valeur marchande conventionnelle destinés au grand public.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1617 SUBVENTION DE 50 \$ - PAROISSE ST-ALOYSIUS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Paroisse St-Aloysius, à l'attention du Curé William Marrevee, 300, rue Abbé-Murray, Gatineau, Québec, J8P 4Z4, à titre de subvention pour aider les plus démunis à passer un beau Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE MONTANT DESCRIPTION

11414-972 50 \$ Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1618

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - "COMITÉ FEMMES ET GOUVERNANCE LOCALE" - MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à assister aux réunions du comité « Femmes et gouvernance locale » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1619 PERMANENCE DE MADAME HÉLÈNE CLÉMENT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA REPROGRAPHIE DE DOCUMENTS AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Clément a été engagée à l'essai pour une période de neuf mois, par la résolution numéro CE-2002-1284, adoptée par le comité exécutif le 16 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 21 octobre 2002 et a obtenu un congé sans solde du 22 avril 2003 au 21 avril 2004. Depuis, elle a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Hélène Clément au poste de préposé à la reprographie de documents au Service du greffe et ce, rétroactivement au 21 juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1620

PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD CHARRON AU POSTE DE TECHNICIEN / ARCHIVES - SECTION GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Charron a été engagé à l'essai pour une période de trois mois, par la résolution numéro CE-2004-1254, adoptée par le comité exécutif le 11 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 12 août 2004 et aura complété sa période d'essai le 12 novembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Richard Charron au poste de technicien / archives – section gestion des documents et des archives au Service du greffe et ce, à compter du 12 novembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1621

ENGAGEMENT DE MONSIEUR PATRICK SABOURIN AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Charrette, pompier au Service de sécurité incendie, est parti à la retraite le 1^{er} septembre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Patrick Sabourin au poste de pompier au Service de sécurité incendie en remplacement du pompier Marcel Charette, le tout conformément à la convention collective.

M. Sabourin ne sera pas assujetti à une période d'essai compte tenu qu'il a complété une période de six mois de services consécutifs, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1622 <u>ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR OLIVIER PICHÉ AU POSTE</u> <u>D'INFORMATICIEN / SOUTIEN - RÉSEAUX AU SERVICE DES SYSTÈMES</u> <u>D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'informaticien / soutien – réseaux au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances (poste numéro 449 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Olivier Piché au poste d'informaticien / soutien – réseaux au Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Olivier Piché est assujetti à une période d'essai de 120 jours consécutifs travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Olivier Piché est établi selon la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Masson-Angers (0-9 mois).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13450-112 – Systèmes d'information - Réseautique – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1623 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME DANIELLE RAINVILLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de madame Danielle Rainville atteindra la limite de 25 000 \$ le 29 octobre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Danielle Rainville, commis au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de madame Danielle Rainville sera celui de la classe 04, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-132 – Administration – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1624

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MAURICE COMTOIS À TITRE DE TECHNICIEN AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maurice Comtois est affecté temporairement au Service d'ingénierie à titre de technicien en génie civil depuis le 25 mai 2004;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de M. Comtois atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de M. Comtois et ce, jusqu'au 31 décembre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation temporaire de monsieur Maurice Comtois, à titre de technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de monsieur Maurice Comtois est établi à la classe 09, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 15-31294-001.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1625

<u>DÉMISSION DE MONSIEUR NICOLAS MORISSET AU POSTE D'ANALYSTE EN RENSEIGNEMENTS CRIMINELS - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS</u>

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Morisset, occupant le poste d'analyste en renseignements criminels au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Nicolas Morisset au poste d'analyste en renseignements criminels au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens à compter du 1^{er} octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Morisset les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier M. Morisset de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1626

RETRAITE DE MADAME CAROLE RENAUD, TEMPORAIRE COL BLANC, SERVICE DU GREFFE, À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Renaud, temporaire col blanc au Service du Greffe, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} novembre 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, madame Carole Renaud aura complété 16 ans et 1 mois de service continu à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la retraite de madame Carole Renaud, à compter du 1^{er} novembre 2004.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Carole Renaud leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1627

RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES MAJEAU, COMMISSIONNAIRE, SERVICE DU GREFFE, AUX SERVICES JURIDIQUES, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Majeau, commissionnaire au Service du greffe, aux Services juridiques, est en invalidité totale depuis le 22 avril 1993;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Majeau a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} janvier 2005;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Jacques Majeau aura complété 28 ans et deux mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la retraite de monsieur Jacques Majeau à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jacques Majeau leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1628*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE suite à un surcroît de travail à la division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, un employé temporaire a été affecté à titre de chargé de programme à l'habitation et ce, depuis le 21 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QU'un grief a été déposé (2003-3) le 19 juin 2003 par le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin d'appliquer l'article 4.3.1.2 de la convention collective de l'ex-Ville de Gatineau en affichant le poste de chargé de projets;

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision arbitrale du 21 juillet 2004, il y a lieu de modifier la structure organisationnelle de la division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 11 juin 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification suivante à la structure organisationnelle de la division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

• Création d'un poste syndiqué

Chargé de programme à l'habitation à la division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Programmes et projets de développement – Régulier – Cols blancs.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement au Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1629

SOUMISSION 2004 SP 242 - ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - ASSUREUR - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation et de pondération préparée par le Groupe-Conseil Aon pour le choix de l'assureur pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité nomme les membres suivants pour le comité de sélection :

- Monsieur Louis P. Gagnon, président, Groupe-Conseil Aon
- Madame Julie Bélanger, adjointe-conseil, Groupe-Conseil Aon
- Monsieur Gil Beaulieu, conseiller principal, Groupe-Conseil Aon
- Madame Julie Joyal, conseillère principale, Groupe-Conseil Aon

Adoptée

CE-2004-1630

RÉCLAMATION - HYDRO QUÉBEC C. VILLE DE GATINEAU - DOMMAGES MATÉRIELS AUX INSTALLATIONS D'HYDRO QUÉBEC FACE AU 1359, RUE RITA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 mars 2004 Hydro Québec produisait une réclamation auprès de la Ville de Gatineau pour des dommages causés à ses installations le 11 mars 2004 face au 1359, rue Rita par un véhicule municipal;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation s'élève à 11 133,79 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de payer ladite réclamation à Hydro Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de payer la réclamation d'Hydro Québec s'élevant à 11 133,79 \$.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques à signer tout document nécessaire afin de régler ladite réclamation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE MONTANT DESCRIPTION

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1631

RÈGLEMENT HORS COUR - L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES C. VILLE DE GATINEAU - INFILTRATION D'EAU SURVENU AU 171, RUE LORRAIN, 182-188, RUE SHERBROOKE ET AU 235, RUE MCPIKE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 novembre 2002 L'Union canadienne, Compagnie d'assurances, intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de ses assurés, monsieur Raymond St-Amour et madame Paulette O'Connor, propriétaires d'un immeuble situé au 171, rue Lorrain (maintenant nommé rue Roméo-Lorrain), monsieur Jacques Charron et madame Charlotte Savard, propriétaires d'un immeuble situé au 182-188, rue Sherbrooke (maintenant nommé rue Paluck) et monsieur Gilles Desjardins et monsieur Michel Desjardins, propriétaires d'un immeuble situé au 235, rue McPike, le tout suite à un refoulement d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite s'élevait à 16 081,06 \$ en capital, intérêt et 795 \$ en frais;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 4 130 \$ en capital, intérêt et 605,39 \$ en frais d'expert;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 4 130 \$ en capital, intérêt et 605,39 \$ en frais.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE MONTANT DESCRIPTION

02-19110-991 4 735,39 \$ Auto-assurance dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1632

SOUMISSION 2004 SP 168 - DIVERS FOURNISSEURS - DÉNEIGEMENT DES SECTEURS RURAUX ET URBAINS - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - CONTRAT DE 3 ANS AVEC DEUX RENOUVELLEMENTS D'UNE ANNÉE - TOTAL ANNUEL APPROXIMATIF DE 1 266 165,74 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour le déneigement de deux secteurs urbains et ruraux du secteur de Gatineau, selon l'alternative 1 « prix au kilomètre » option 2 « contrat de trois ans avec la possibilité de deux périodes additionnelles d'une année », sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en

conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 22 septembre 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme par secteur, à savoir:

SECTEUR URBAIN – EST

1665333 Canada Inc. - Location J.L. Parenteau Inc., 311, chemin Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8, pour un total annuel approximatif de 259 565,42 \$ incluant les taxes.

SECTEUR RURAL - EST

Carrière des ruisseaux 9102-1964 Québec Inc., 780, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour un total annuel approximatif de 317 456,57 \$ incluant les taxes.

SECTEUR URBAIN – OUEST

2991209 Canada Inc., 643, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8V 4A5, pour un total annuel approximatif de 489 121,03 \$ incluant les taxes.

SECTEUR RURAL – OUEST

Excavation BRV Inc., 364, chemin Taché, Gatineau, Québec, J8T 4Y6, pour un total annuel approximatif de 200 022,72 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} novembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, tableau 2 - Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date anniversaire.

Les quatre premiers versements seront payés le dernier jour des mois de décembre, janvier, février et mars alors que le cinquième et dernier versement sera payé le 30 avril.

Les fonds à cette fin au montant total annuel approximatif de 1 266 165,74 \$ incluant les taxes seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-441 - Déblaiement et enlèvement de neige.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2005 à 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31310-441-47372	237 822,31 \$	Déblaiement et enlèvement neige enlèvement neige
04-13493	15 410,84 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2004.

Adoptée

Me YVES DUCHARME M^e SUZANNE OUELLET Maire et président Greffier et secrétaire Comité exécutif Comité exécutif